

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2019-05
---	---	-----------------

SEANCE DU 21 MARS 2019

NOMBRE DE MEMBRES			Le 21 mars 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc.
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	
Date de la convocation 11/03/2019 Date d'affichage 22/03/2019			Procuration : GIRARD François à LUCOTTE Jean-Marc Absents : PAJOT Marc, GIRARDIN Carine Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline

OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif du budget principal et celui de la CANTINE qui a été dissout qui font apparaître au cumul des deux budgets :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 224 820 55 €
 (BP - 225 726.44 € / Cantine + 905.89 €)
 Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure cantine : 2 826.29 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : - 17 951.47 €
 Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 65 553.80 €
 (BP + 65 754.58 € / Cantine - 200.78 €)

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 55 000.00 €
 En recettes pour un montant de : 72 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 951.47 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide donc d'affecter le résultat de fonctionnement :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 951.47 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 64 602.33 €

Acte rendu exécutoire après transmission en
 Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
 Jocelyn CHAPOTOT